

DOSSIERS D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE 2020-2021

CONCERNE LES FAMILLES QUI RESERVENT ET PAIENT EN MAIRIE OU EN LIGNE Ainsi que les NOUVELLES INSCRIPTIONS

Les nouveaux dossiers sont disponibles à l'accueil de la mairie d'Elné et sur le site de la ville « Vos démarches – Scolarités – documents cantine » **A PARTIR DU LUNDI 15 JUIN 2020.**

Nous pouvons vous envoyer par mail le dossier d'inscription ou de réinscription à la cantine. Merci d'en faire la demande à affairescolaires@ville-elne.com

Cependant, le dossier doit obligatoirement être rendu en version « papier » :

- Original de la fiche d'inscription complétée et signée
- Original du coupon à détacher du règlement intérieur complété et signé,
- Copie attestation CAF récente (quotient familial) ou à défaut, copie avis d'imposition 2019 (sur les revenus de 2018) – **Nous ne faisons pas les copies**

Si prélèvement (au moins un des deux parents en CDI ou titulaire ou assimilé) :

- Original des 2 dernières fiches de paie des 2 parents - **Nous ne les gardons pas**
- Autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnée du relevé d'identité bancaire

Le dépôt se fait SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT du côté du Trésor Public (côté parking mairie).

Merci d'entrer et de patienter dans la salle d'attente.

[Le port du masque est fortement recommandé - Une seule personne par rendez-vous](#)

Le rendez-vous est à demander :

Par mail à affairescolaires@ville-elne.com (en priorité)

Ou par téléphone : 04.68.37.38.34 / 04.68.37.38.39 aux horaires d'ouverture de la mairie (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h)

Toute inscription ne sera effective qu'après dépôt du dossier complet et paiement des repas de cantine de septembre (chèque, espèces, ou carte bancaire -sauf pour les familles en prélèvement-) AVANT LE 4 JUILLET 2020.

Faute d'accomplir cette démarche d'inscription dans les délais, votre enfant ne sera pas admis à la cantine.

N.B. : En cas de changement dans les réservations (jours de cantine annulés, déplacés, rajoutés, ...), merci d'en avvertir au plus vite le service des Affaires Scolaires par mail : affairescolaires@ville-elne.com ou par téléphone aux horaires d'ouverture de la mairie.

RAPPEL : les familles qui n'ont pas encore régularisé le paiement de juin/juillet 2020 sont priées de prendre rendez-vous le plus rapidement possible.